

2920

REPUBLIQUE DU SENEGAL

STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE
PRESENTATION RESUMEE

Réunion du Comité National de Pilotage de la SCA
Vendredi 26 janvier 2007

INTRODUCTION

Le présent document est une présentation résumée de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA). Il est articulé autour des points suivants :

- Diagnostic sommaire de l'économie sénégalaise sur la longue période, de 1960 à 2005 ;
- La vision, les objectifs et la méthodologie de la SCA ;
- La mise en place d'un Environnement des Affaires de Classe Internationale (EACI) et les stratégies de développement des grappes de croissance.

En annexe, on trouvera un résumé des plans d'actions chiffrés et datés de l'EACI et des grappes.

1. Diagnostic sommaire de l'économie sénégalaise

On distinguera dans cette analyse la période 1960-1994 et la période post dévaluation (de 1994 à nos jours).

1.1. 1960-1994 : une croissance à long terme faible et irrégulière

Après deux décennies d'économie administrée fondée sur l'exploitation de quelques ressources et des politiques sectorielles souvent inadaptées, l'économie sénégalaise présente d'importants déséquilibres à la fin des années 70 : une croissance réelle du PIB de 2,2% (moyenne 1960-1980) contre un taux de croît démographique de 2,7%, soit une baisse de 0,2% du PIB par habitant ; une inflation annuelle au dessus de 15% , en raison notamment des chocs pétroliers (1973, 1979) et des politiques expansionnistes du crédit ; un taux d'épargne intérieure passé de 6% en 1960 à environ 2% en 1980, un taux d'investissement resté faible, à 15%; un déficit budgétaire de 12% du PIB, avec une masse salariale absorbant plus de 50% des recettes courantes; un service de la dette extérieure représentant le tiers des exportations; et enfin un déficit extérieur courant pesant 14,5% du PIB, hors transferts officiels.

Le profil de la croissance du pays est fortement lié à l'évolution irrégulière des performances du secteur primaire qui est dominé une agriculture soumise aux aléas climatiques sahéliens, et pratiquée de façon extensive sur des sols dégradés. Malgré le dynamisme de l'élevage et de l'horticulture, le taux de croissance du secteur reste au voisinage de 2% durant la période sous revue.

La politique d'import substitution de 1960 à 1980 avec des protections tarifaires et des restrictions à l'importation a sanctuarisé le marché intérieur et permis au secteur secondaire d'enregistrer une croissance plus forte et plus régulière, de 4,7% sur la période. Toutefois, ce modèle, qui s'est développé au prix d'une perte continue de compétitivité, sera à la base de la profonde crise du secteur industriel durant les années 80. Le tertiaire, tiré par les administrations et le commerce, notamment informel, réalise des performances voisines.

1980-1994 : la longue période des ajustements internes

En dépit de longs efforts d'ajustement, la croissance économique sur la période 1980-1994 reste structurellement faible (2,2% en moyenne); ses sources ne se sont pas diversifiées et elle n'est porteuse ni d'emplois ni d'exportations supplémentaires. La part des exportations dans le total mondial a été divisée par 5 de 1980 à 1996, avec un taux de croissance des exportations négatif sur les cinq années précédant la dévaluation.

Le développement et l'entretien de l'essentiel des infrastructures de base ont considérablement souffert des restrictions imposées par l'ajustement structurel: réseau routier, ports et aéroports, assainissement, énergie, congestion de Dakar où se concentre l'essentiel des activités, etc. Le coefficient d'intensité capitaliste est resté presque identique en 35 ans alors qu'il est multiplié par 2 à 5 pour les pays concurrents.

Toutefois les infrastructures d'hydrauliques et de télécommunications constituent de notables exceptions. En particulier pour les télécommunications, le Sénégal a su prendre le bon virage stratégique au milieu des années 80, ce qui fait du pays une des références en Afrique et justifie ses ambitions dans les TIC.

Le système éducatif a su former un encadrement supérieur de qualité pour l'Administration et les entreprises. Mais son efficacité reste à démontrer pour les autres niveaux de formation malgré l'importance des ressources qui lui sont consacrées. Aussi bien le taux d'alphabétisation que le nombre d'années d'école par tête d'habitant ont progressé mais le Sénégal est loin derrière les pays émergents. L'enseignement technique et la formation professionnelle sont restés longtemps en crise.

D'une façon générale, pendant la période d'ajustement structurel, le Sénégal n'a pas développé les bases à long terme de la croissance : l'accumulation dans le capital physique et dans le capital humain. Le développement institutionnel a été considérablement ralenti et la qualité du service public s'est détériorée.

1.2. Le tournant de la dévaluation de 1994

La dévaluation de 1994 et les différents programmes (économiques et de réformes), notamment depuis l'année 2000, ont permis d'inverser les tendances antérieures de l'économie sénégalaise.

La croissance du PIB en terme réel a atteint en moyenne 4,3% entre 1994 et 2000 et la croissance réelle du PIB par habitant est devenue positive. L'incidence de la pauvreté des individus baisse de 68% en 1994 à 57% environ en 2002. Le taux d'investissement grimpe de 15% dans les années 80 à 19-22% sur la période 1994-2000, pour se situer à 24-25% actuellement.

Bien plus que des améliorations conjoncturelles on note un véritable renversement des tendances et une certaine accélération de la croissance :

- **2,6%** sur la période **1981-1994**
- **4,3%** sur la période **1994-2000**

- 4,6% sur la période 2000-2005
- 5,9% sur la période 2003-2005

Toutefois, la persistance de certaines fragilités freine cette accélération et l'investissement direct étranger ne progresse pas de façon significative. La croissance plafonne aussi du fait de la faible productivité du secteur primaire (15% du PIB pour 58% de la population), de l'insuffisante compétitivité des secteurs d'offre et du poids encore important du secteur informel dans la formation du PIB. La faiblesse et l'insuffisante diversification des exportations s'ajoutent aux facteurs qui inhibent substantiellement le potentiel de croissance.

La Stratégie de Croissance Accélérée ambitionne de consolider les acquis macroéconomiques de la décennie précédente et de relever durablement le taux de croissance.

2. La vision, les objectifs et la méthodologie de la SCA

2.1. La vision et les objectifs stratégiques

La vision fondatrice de la Stratégie de Croissance Accélérée est donnée par Monsieur le Président de la République, Maître Abdoulaye Wade en Mai 2004 :

« Accélérer la croissance, en améliorant qualitativement sa structure pour la rendre plus efficace dans la lutte contre la pauvreté, et en diversifiant ses sources pour la sécuriser et la pérenniser ».

Il l'explique lors de la réunion du CPI de Juin 2005 :

« Même si le taux de 5% de croissance du produit intérieur brut, qui est la performance moyenne de notre économie ces dernières années, peut être considéré comme 'bon', certains diront même 'très bon', j'ai déjà eu à souligner qu'il ne permet pas de faire reculer la pauvreté avec une vitesse acceptable.

En effet, compte tenu de notre situation de départ, et toute chose restant égale par ailleurs, avec ce taux, il faudrait 30 ans pour doubler le PIB par habitant.

Trente ans pour passer d'environ 700\$ par habitant actuellement à 1 400\$ en 2035, et le Sénégal resterait toujours Pays Moins Avancé, car rappelons le, le critère actuel pour définir un pays moins avancé, c'est un PIB per capita inférieur ou égal à 1 500 \$ ».

On peut donc schématiquement formuler les objectifs de la SCA comme suit :

Installer le Sénégal dans le camp des pays émergents en portant sur la longue période le taux de croissance à 7-8% et

- 1 doubler le PIB sur 10 ans ;**
- 2 doubler le PIB par habitant sur 15 ans.**

Sous l'impulsion du CPI des réformes phares ont été conduites : réformes du Code des impôts, en particulier la baisse de l'impôt sur les sociétés de 33 à 25% en 2006, l'adoption d'un nouveau Code des Investissements et le réaménagement du statut de l'Entreprise Franche d'Exportation(2004), la loi sur les procédures administratives relatives aux investissements, diverses réglementations sur les infrastructures, la lutte contre la corruption, etc.

Le dispositif d'appui au secteur privé s'est par la suite enrichi avec la mise en place de l'Agence pour le Développement et l'Encadrement des PME (ADEPME), de l'Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX) et de l'Agence pour la Promotion des Sites Industriels (APROSI). Parallèlement, se sont développées les structures de financement décentralisé et de micro crédit qui jouent un rôle de premier plan dans le développement et la modernisation des petites entreprises.

Toutefois, en dépit des importantes réformes entreprises force est de constater que le flux d'investissements est en deçà des grandes ambitions du Sénégal. Les divers classements internationaux d'évaluation du climat de l'investissement ont permis de mesurer les progrès de notre pays mais aussi le gap qui sépare notre environnement des meilleures pratiques au niveau international. Il est donc nécessaire d'accélérer et d'approfondir les réformes pour aller vers un Environnement des Affaires de Classe Internationale (EACI).

2.2.2. L'identification et la promotion des grappes porteuses

Le deuxième pilier de la démarche repose sur la notion de grappe qui peut être défini comme « un pôle intégré de compétitivité structuré autour d'entreprises d'un secteur donné en contact avec les marchés, ainsi que de toutes les activités contribuant au renforcement de leur compétitivité et bénéficiant d'une solide infrastructure économique ». La grappe dépasse donc les concepts classiques de secteur (de la comptabilité nationale) et de filière.

Un ensemble de grappes porteuses de croissance et d'emplois, susceptibles de servir de locomotives à l'économie est sélectionnée sur la base de critères précis : potentiel de croissance, de création de valeur ajoutée, de création d'emplois, d'exportation. Cette grille a permis la sélection suivante :

- Agriculture-Agrobusiness ;
- Technologie de l'Information et de la Communication ;
- Tourisme, Industrie culturelles et Artisanat d'Art ;
- Textile confection ;
- Produit de la Mer et Aquaculture.

Le principe de base est qu'on n'attend pas que tout l'environnement des affaires soit optimal : il faut, **dans le court terme**, déclencher, entretenir et accélérer la croissance par une série de réformes novatrices ou urgentes et par des investissements ciblés avec un effet de levier puissant.

Dans le moyen et le long terme, les réformes de fond pour rendre l'environnement optimal sont programmées et mises en œuvre sur la base d'études approfondies et de comparaisons (Benchmarkings) avec les meilleures pratiques en la matière. En

2.2. La méthodologie de la SCA

La Stratégie de Croissance Accélérée a été élaborée sur la base d'une large concertation entre l'Etat, le secteur privé, la société civile, les partenaires au développement et les partenaires sociaux. Elle est avant tout un cadre de mise en cohérence des politiques et programmes sectoriels. En particulier elle opérationnalise le premier axe stratégique du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), à savoir « la création de richesse ».

Des travaux préliminaires ont permis de choisir les grappes. Ensuite des groupes de grappe présidés par le secteur privé et appuyés par la Task Force (coordonnée par l'APIX et placée sous l'autorité du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances) ont établi les diagnostics, élaboré la stratégie de développement et le plan d'actions de chaque grappe. Le travail technique est supervisé par le Comité Technique présidé par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances.

Le Comité National de Pilotage de la SCA, présidé par le Premier Ministre, est l'instance de définition des orientations et de validation.

La SCA s'appuiera sur deux composantes essentielles :

- 1 la mise en place d'un environnement de classe internationale ;
- 2 l'identification et la promotion de grappes porteuses de croissance.

2.2.1. La mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale

L'amélioration de l'environnement général des affaires permet à tous les agents économiques de prendre des initiatives et de ne pas être pénalisés même si le secteur dans lequel ils évoluent n'est pas une grappe prioritaire. La SCA s'est appuyée pour ce premier axe sur les travaux des groupes de grappe et les recommandations des quatre commissions de travail du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI).

Le souci de simplifier les procédures administratives pour l'investisseur a été placé au cœur de l'action de l'Etat depuis le milieu des années 80. De la création du premier Guichet Unique en 1987 à nos jours, de très nombreuses structures ont été créées et quelques réformes phares menées pour améliorer l'environnement des affaires.

A partir des années 2000 les réformes pris une autre dimension, traduisant la volonté de nouvelles autorités de lever les obstacles à l'investissement privé, tant local que direct étranger (IDE). L'Agence nationale chargée de la Promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX) a été créée dès juillet 2000. Ensuite, le Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI) a été mis en place en novembre 2002. Cet organe consultatif réunit tous les six mois autour du Président de la République des chefs d'entreprises du Sénégal et de l'étranger, choisis pour leur compétence et leur connaissance des contraintes qui entravent l'investissement, la productivité et la croissance.

même temps les stratégies de développement des grappes sont mises en œuvre pour soutenir durablement la croissance.

L'Etat ne se réengagera pas dans le secteur productif mais il jouera un rôle de stratège. Il indique les orientations stratégiques, améliore progressivement l'environnement des affaires. Il investit dans l'infrastructure des grappes: infrastructures physiques de base, éducation, formation professionnelle, recherche, développement des capacités institutionnelles. Il appuie de façon ciblée les démarches entrepreneuriales initiées par des entreprises leaders qui investissent pour saisir des opportunités.

La veille stratégique au niveau global et sectoriel (grappes) permet une gestion dynamique d'entrées et de sorties de nouvelles grappes porteuses et de celles qui s'essouffent. Cette méthodologie permet d'éviter le piège d'une spécialisation trop rigide de l'économie comme cela est arrivé par le passé. Aucun secteur ne doit être condamné irrémédiablement et ses chances de rebondir dans l'avenir doivent être préservées. A contrario, aucune position prioritaire n'est définitivement acquise.

3. L'EACI et les cinq grappes choisies

3.1. La mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale (EACI)

Elle nécessite la poursuite des réformes au niveau de quatre axes stratégiques :

1. le développement des ressources humaines ;
2. la mise à niveau des infrastructures physiques, l'accès au foncier et l'aménagement du territoire ;
3. la mise à niveau de l'environnement administratif et réglementaire et un meilleur accès au financement ;
4. la sécurité juridique et judiciaire.

Ces axes de réformes sont approfondis par les Groupes de travail du CPI, avec comme objectif d'aligner les performances du Sénégal sur celles des pays de l'OCDE.

Un plan d'actions est élaboré autour des dix (10) propositions suivantes pour mettre l'environnement des affaires du Sénégal aux normes internationales :

1. Mettre en place un véritable Guichet unique pour les formalités de création d'entreprises, avec l'objectif spécifique de ramener le délai de création d'une société à 48 heures d'ici le mois de mai 2007 ;
2. faciliter l'accès au foncier aménagé et aux bâtiments « prêt à l'emploi » ;
3. mettre à niveau les infrastructures d'appui à la production (routes, aéroports, etc.) ;
4. mettre en œuvre les mesures qui ont fait l'objet de consensus dans le domaine du financement et de la fiscalité ;
5. développer la Formation professionnelle par l'assainissement du secteur, un développement du Partenariat Public-Privé dans la conception et la mise en œuvre de la politique de Formation professionnelle ;

6. renforcer les capacités humaines et matérielles des juridictions et mettre en œuvre du Programme Sectoriel Justice (PSJ) ;
7. Renforcer le cadre de transparence et la lutte contre la corruption;
8. assurer la fourniture énergétique en quantité et en qualité (une des conditions préalables à la mise en œuvre de la SCA) ;
9. Mettre en place une législation du travail favorable à l'investissement et au développement des entreprises, surtout celles à haute intensité de main d'œuvre ;
10. Mettre en place des procédures de commerce international modernisées, rapides et efficaces.

Le coût global du plan d'actions de l'EACI s'élève à 143,865 milliards sur 2007-2010 dont 120 de fonds routier de seconde génération. A ce montant s'ajoutent les coûts des actions relatives à l'environnement des grappes, par exemple dans la grappe Tourisme il y a plus de 120 milliards pour les infrastructures.

3.2. Grappe « Agriculture et Agro industrie »

L'analyse de la demande a montré que les produits de la grappe sont soumis à la concurrence mondiale tant au niveau du marché domestique que des marchés d'exportation. L'accès à ces marchés est souvent déterminé par l'appartenance à des réseaux industriels de couverture globale (grande multinationale) et par une compétitivité basée sur le prix pour une qualité standardisée. Il existe aussi des niches et des opportunités exploitables pour les produits sénégalais.

Les facteurs limitants pour l'adéquation de l'offre sénégalaise à cette demande se résument à des difficultés d'accès aux infrastructures, aux facteurs de production, aux systèmes de savoir, etc.

Trois sous grappes permettent de réaliser cette adéquation : les « produits horticoles » pour l'arrimage du secteur aux chaînes d'approvisionnement globalisé; les « produits transformés » pour servir de tremplin à l'entreprenariat sénégalais dans un secteur moderne et rémunérateur; les « produits vivriers et agro industriels » pour capitaliser les acquis des filières traditionnelles et assurer la croissance dans le temps.

La mise en œuvre du plan d'actions, évalué à 34,4 milliards d'investissements publics générera 55,7 milliards d'investissements privés sur 2007-2010 et :

- 75 000 emplois qualifiés
- 55 000 tonnes d'exportations de produits horticoles
- Des milliers de petits producteurs formés et insérés dans des chaînes de valeurs.

3.3. Grappe « Produits de la Mer et Aquaculture »

La crise actuelle du secteur, marquée par la surexploitation des ressources halieutiques et les menaces d'effondrement de certains stocks, explique le choix d'une croissance basée sur la valorisation des captures et non leur augmentation.

En plus, pour combler le déficit de 75 000 tonnes de protéines animales (poissons et viandes) prévu dans le moyen terme il faut jeter **les bases d'une aquaculture** tournée prioritairement vers la sécurité alimentaire.

La surcapacité (de pêche et de transformation), la vétusté des flottes et des installations, les pertes post capture, la faiblesse des infrastructures à terre sont les contraintes les plus fortes.

Les atouts de la grappe : une tradition de pêche ancienne et bien ancrée, une bonne diversité halieutique, la proximité du marché européen, le savoir faire de la main d'œuvre.

Le développement de la grappe passe d'abord par un sévère ajustement des capacités de la pêche industrielle et artisanale ainsi que des capacités industrielles (2007-2010). Ensuite la ressource sera gérée selon les principes de durabilité de la rente halieutique. Avec deux instruments phares : l'aménagement des pêcheries et la régulation de l'accès à la ressource pour tous les types de pêche par un système de licences et de droits d'accès payants. Enfin, la mise à niveau pour l'agrément de l'Union Européenne, la professionnalisation des acteurs du secteur artisanal et divers dispositifs sur le financement et la formation complètent le plan d'actions.

Le résultat majeur attendu est la restauration à moyen terme de la productivité naturelle du secteur.

Pour l'aquaculture, les prochaines années sont consacrées à la mise en place des conditions de son développement : création des structures, études, identification des sites, mise en place de pilotes et formation des acteurs.

Le plan d'actions global sur la période 2007-2010 s'élève à 56,431 milliards dont les 32 constituent le coût du Programme d'Ajustement des Capacités de la Pêche Maritime (PACPM) prévu par le Ministère de l'Economie Maritime.

Principaux résultats :

- restauration de la productivité de la pêche ; gestion de la ressource selon les principes de durabilité (aménagement des pêcheries);
- 35 000 tonnes de poissons (tilapia et silure) à l'horizon 2015.

3.4. Grappe « Textile Habillement »

Le secteur textile constituait dans le passé une des bases pour le développement industriel du pays. Mais une longue protection suivie d'un désarmement brutal vers la fin des années 80 avec la Nouvelle Politique Industrielle, l'invasion du marché national par la friperie et la fin des Accords Multifibres ont profondément déstabilisé le secteur.

Le coût élevé de certains facteurs, une faible productivité et un environnement peu favorable le rendent peu attrayant, actuellement, pour les IDE.

Les facilités offertes par l'AGOA, le vaste marché de la CEDEAO et les 2 millions de tonnes de coton de la sous région constituent des facteurs favorables. Le dynamisme du textile artisanal est un autre atout pour la grappe. Les études ont montré aussi que la grappe dispose d'un potentiel important de croissance et d'emplois (surtout de moyenne qualification) dont l'exploitation est à la portée du Sénégal.

Présentement le secteur n'a plus les moyens internes de son redéploiement mais l'analyse approfondie montre qu'il peut s'insérer dans les flux mondiaux en s'appuyant sur ses facteurs favorables, à condition que l'Etat mette en place les conditions devenues standards au niveau international. En plus de la formation en masse d'opérateurs de machines il est nécessaire de mettre en place des zones dédiées avec des infrastructures et des incitations adéquates.

Le développement de la grappe passe, dans le court terme, par la remise en état des unités textiles qui auront la preuve, après audit, de leur capacité à s'insérer dans le marché. Ensuite, dans le moyen terme, il faut focaliser toutes les énergies de la grappe autour du Centre de Promotion du Textile (CPT). Et, dans le long terme, la création d'un noyau performant de confections industrielles fera du Sénégal un hub de confection.

Le plan d'actions 2007-2010 est évalué à 14,430 milliards d'investissements publics et devrait permettre 13 d'investissements privés.

Principaux résultats :

- 130 000 emplois dont 120 000 dans le secteur artisanal
- 40 milliards d'exportations supplémentaires.

3.5. Grappe « TIC et TELESERVICES »

Vision de la grappe : A l'horizon 2015, le Sénégal émergent sera un des acteurs majeurs en matière de fourniture et d'utilisation intensive dans tous les secteurs, de services innovants basés sur les TIC et Téléservices. Pourvoyeur d'emplois et destination de choix d'IDE, le secteur est un contributeur de premier plan à la croissance avec plus de 15% du PIB.

Grâce au virage stratégique pris au milieu des années 80 pour l'infrastructure numérique, le Sénégal est parmi les pays de référence en TIC et Téléservices en Afrique. Toutefois cette avance décisive ne doit pas masquer les autres contraintes qui entravent le développement significatif du secteur. Le cadre institutionnel et réglementaire doit être rapidement mis à niveau conformément aux recommandations du Sommet mondial sur la Société de l'information et de la communication.

L'infrastructure doit être complétée par des bâtiments intelligents « prêt à l'emploi », la réalisation des projets de Cybervillage et du parc technologique.

Même si la formation des cadres supérieurs est de qualité, l'effectif est en deçà des

Le budget promotion minimal pour commencer à être visible sur le marché touristique international est estimé à 3-4 milliards par les experts, en plus d'un bon plan marketing. Le budget de promotion du Sénégal se situe bien en deçà, à 1 milliard.

Le plan d'actions est conçu pour adresser ces différentes contraintes et réaliser la vision des autorités: « un tourisme à forte valeur ajoutée, sain et responsable, maîtrisé et profitable à l'économie nationale ».

Le plan repose en partie sur la création d'un fonds d'investissements en Partenariat Public Privé (PPP) avec les investisseurs institutionnels pour le développement de réceptifs notamment dans les pôles touristiques de la Grande Côte Nord, des Iles du Saloum, du Nord Casamance ; les sites de MBodiène, Joal et Sarène étant déjà dans le plan d'entreprise de SAPCO.

Les aéroports de St Louis, Ziguinchor et Cap Skirring seront remis au standing d'aéroports internationaux. Tous les aérodromes et les axes routiers desservant des zones touristiques seront réhabilités.

Un budget exceptionnel de promotion sera dégagé et un accent particulier sera mis sur la formation professionnelle.

Le montant des investissements publics est de 386,560 milliards dont 120 en PPP et 140 pour des infrastructures d'intérêt national (routes, aéroport, eau, électricité, assainissement).

Les investissements privés : 250 Milliards

Les principaux résultats :

- Nombre d'emplois créés en 2010 : 40 000
- CA additionnel en 2010: 280 Milliards

Les plans d'actions de l'EACI et des différentes grappes sont annexés à la présente note et avec le chronogramme.

En conclusion, la mise en cohérence entre la SCA et le DSRP2 a permis de dégager le gap additionnel de financement d'environ 520 milliards de FCFA sur 2007-2010. Les simulations effectuées sur le cadrage du DSRP2 montrent la soutenabilité de la SCA et la pertinence des choix. Dès 2009/2010 le seuil de 7,1% de taux de croissance est franchi après la période de préparation et mise à niveau du « site » SCA. Grâce à l'investissement privé et la mise en place effective de l'EACI la croissance devrait se consolider sur la période 2011-2015.

..

besoins pour le développement de la grappe. Pour les qualifications inférieures, la qualité fait défaut et un système d'accréditation avec des normes de qualité doit être mis en place pour enrayer le désordre qui règne dans le secteur de la formation professionnelle privée. De plus l'effectif et le nombre de formations continues et de courte durée sont notoirement insuffisants.

L'analyse montre que les TIC et Téléservices ont un potentiel de croissance et de création d'emplois qui peuvent dynamiser la croissance économique sur longue période. Pour cela il faut, parallèlement à l'exploitation de la niche «Centres d'appels», entamer notre insertion dans le créneau des services à haute valeur ajoutée tels que l'édition de logiciels, l'intégration de services, etc.

Une concurrence plus poussée dans les télécoms et la formation massive d'au moins 10 000 spécialistes des TIC sont parmi les conditions essentielles.

Le plan d'actions est évalué à 96,3 milliards d'investissements publics et 421 milliards d'investissements privés sur 2007-2010.

Les principaux résultats :

- Contribution de la grappe au PIB : 10% en 2010 et 15% en 2015
- Créations d'emplois : 120 000 en 2010 et 240 000 en 2015
- Formation de spécialistes en TIC et Téléservices : 4 500 en 2010 et 10 000 en 2015.

3.6. Grappe « Tourisme, Industries culturelles, Artisanat d'Art »

L'attractivité de la destination Sénégal dans le passé était fondée sur le balnéaire d'hiver symbolisé essentiellement par la station de Saly et le tourisme d'affaires incarné par Dakar, porte d'entrée de l'Afrique de l'Ouest.

Le diagnostic montre que Saly a connu un développement mal maîtrisé et n'a pas su se forger une identité propre. La station est perdue dans une conurbation avec la ville Mbour avec une réputation qu'il convient de corriger par une requalification au niveau des infrastructures dégradées et au niveau de l'image sur le marché.

Malgré ses 700 Km de plages notre pays n'a pas diversifié son offre de balnéaire d'hiver pour prendre le relais de Saly essoufflée. Le potentiel de diversification est aussi important dans les autres domaines comme le montre l'étendue des possibilités d'offre touristique : écotourisme, tourisme de découverte de la nature (intérieur du pays), randonnée, pêche sportive. Le tourisme culturel également doit être mieux exploité car le Sénégal a toujours projeté sur le plan international une image de pays de culture et d'hommes de culture.

Cependant, ce potentiel est inhibé par diverses contraintes. L'accès physique à la destination Sénégal est rendu difficile par la cherté du transport aérien, la lenteur des formalités à l'aéroport et le temps de transfert des touristes aux réceptifs (problème de mobilité).